



## LIGNE – 44 - Association Sportive de Tennis de Table de Ligné

### Protocole interne des mutations au sein de l'A.S.T.T. Ligné

Le coût des mutations étant un investissement financier assez conséquent pour une association, le comité de gestion de l'A.S.T.T. Ligné a pris la décision de redéfinir son protocole interne de mutation à partir de la saison 2019/2020.

Tout joueur déjà licencié dans un club de tennis de table autre que l'A.S.T.T. Ligné et désirant adhérer à celle-ci devra s'acquitter des formalités financières comme définies ci-dessous :

#### **Première année :**

Le joueur s'acquittera du montant du coût de son adhésion à l'A.S.T.T. Ligné ainsi que des 2/3 tiers du montant dû à sa mutation suivant les tarifs en vigueur.

#### **Deuxième et troisième années :**

Le joueur s'acquittera du montant du coût de son adhésion à l'A.S.T.T. Ligné diminué de 1/3 du montant dû à sa mutation suivant les tarifs en cours lors de l'année de sa mutation.

#### **Quatrième année et suivantes :**

Le joueur s'acquittera du montant du coût de son adhésion à l'A.S.T.T. Ligné.

Ce nouveau protocole a pour but de fidéliser les joueurs mutés pour un minimum de trois saisons.

Tout joueur souhaitant partir avant un délai de trois années à compter du premier jour de sa mutation perdra définitivement le solde du montant non restitué dû au coût de celle-ci au profit de l'A.S.T.T. Ligné.

Fait à Ligné, le 4 juin 2019  
Le comité de gestion de l'A.S.T.T. Ligné.

